

**Conseil économique et social**Distr. générale
13 mars 2024Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-sixième session

Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 4 et 5 mars 2024

**Rapport de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du
développement économique sur ses travaux lors de
la cinquante-sixième session de la Commission
économique pour l'Afrique**

Introduction

1. La réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est tenue à Victoria Falls (Zimbabwe) en mode hybride, en personne et en ligne, les 4 et 5 mars 2024, dans le cadre de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

I. Ouverture de la réunion ministérielle [point 1 de l'ordre du jour]**A Participation**

2. Ont participé à la réunion les représentants des membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

3. Les entités du système des Nations Unies ci-après étaient représentées : Bureau de la coordination des activités de développement, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureaux des coordonnateurs régionaux des Nations Unies, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds international de développement agricole, Groupe de la Banque mondiale, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés,



Office des Nations Unies à Genève, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale pour les migrations, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour l'environnement, et Programme des Nations Unies pour le développement.

4. Des observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient présents : Pologne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

5. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient présents : Agence africaine de gestion des risques, Agence de développement de l'Union africaine, Alliance mondiale pour l'énergie au service des populations et de la planète, Banque africaine d'import-export, Banque africaine de développement, Banque arabe pour le développement économique en Afrique, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, Banque de commerce et de développement de l'Afrique de l'Est et australe, Banque islamique de développement, Centre africain d'applications météorologiques pour le développement, Centre régional pour la cartographie des ressources au service du développement, Commission de l'Union africaine, Champions de haut niveau pour l'action climatique en Afrique, Facilité africaine de soutien juridique, Forum sur l'administration fiscale africaine, Institut international d'agriculture tropicale, Institut régional africain des sciences et technologies de l'information géospatiale, Partenariat mondial pour l'éducation, et secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine.

6. Des observateurs des entités suivantes étaient présents : Africa Australia Inspire Lead Educate Advocate for Change ; Africa Energy Study Group ; Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique. Centre africain pour la transformation économique ; Coalition africaine pour l'accès à l'énergie durable ; Réseau africain pour la dette et le développement ; Alliance pour une révolution verte en Afrique ; Université américaine du Caire ; Amis des étrangers au Togo ; Association des résidents de La Siesta, Mohammedia, pour la protection de l'environnement ; Biruh Teweled Le Ethiopia ; Société coopérative des jeunes de Bokamoso ; Université Cadi Ayyad ; Cameroon Economic Policy Institute ; Carbcred Africa ; Caritas Afrique ; École de commerce et d'économie de la Católica de Lisbonne ; Institut central de recherche-développement pour l'industrie métallurgique ; ChildFund International ; Christian Aid ; Université Chukwuemeka Odumegwu Ojukwu ; Communauté des personnes engagées pour promouvoir l'entrepreneuriat et le développement durable ; Action communautaire contre les déchets plastiques ; Un travail décent pour tous au Burundi ; Development Initiatives ; Initiative DoTheDream pour le développement de la jeunesse ; Fondation internationale Dr. M. Chandrasekhar ; Effective Institutions Project ; Elevate Trust ; Explorer's Club ; Université fédérale des sciences de la santé ; Fédération des Organisations des Femmes Entrepreneures des pays d'Afrique Centrale, section Gabon ; Fondation des Oeuvres pour la Solidarité et le Bien Etre Social ; Association des producteurs, transformateurs et négociants de gingembre du Nigéria ; Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization ; Global peace & Development Organization Global Perspectives Initiative ; Grassroots People Empowerment Foundation ; Initiative de mobilisation verte ; Gwanda State University ; Fondation caritative Hazras ; Heeno International ; Hindu Institute of International Affairs ; Institute for Economic Justice ; Institut pour les études de paix et de sécurité ; Institut du

développement durable et des relations internationales ; Institute of Events Professionals in Zimbabwe ; Instituto Nacional de Estatística (Cabo Verde) ; Interconnections for Making Africa Great Empowered and Sustainable (IMAGES) Initiatives, Université d'Ibadan ; Centre international pour l'éducation à l'environnement et le développement communautaire ; Association internationale du Corps de la Paix ; Société internationale pour les droits de l'homme ; Société internationale des diplomates ; Jesuit Justice and Ecology Network Africa ; Jeunes volontaires pour l'environnement ; Judiciary of Kenya ; Kailash Union ; Association nationale des jeunes agriculteurs du Kenya ; Institut coréen de développement ; London School of Economics and Political Science ; Fondation Marwilak ; Université d'agriculture Michael Okpara ; Misère Option Zéro ; Fondation Mo Ibrahim ; Université de Monash ; Namibian Youth on Renewable Energy ; ONE Campaign ; One Nature Foundation ; Union panafricaine des avocats ; Union panafricaine de la jeunesse ; Promotion du développement durable dans le Donga-Mantung ; Reality of Aid Africa ; Rockefeller Foundation ; Rotary International ; Université Saint Mary's (Éthiopie) ; Sharing Strategies ; Silveira House ; Forum de la jeunesse d'Afrique australe ; Université d'État du Connecticut méridional ; Standard Group ; StAfrica - Startup Allemagne-Afrique ; Fondation Stevenson pour les soins holistiques ; Réseau pour la Justice Fiscale-Afrique ; United Mission for Rural and Urban African Community Empowerment ; Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies ; Uniting to Combat Neglected Tropical Diseases ; Université Badji Mokhtar - Annaba ; Université Cheikh Anta Diop de Dakar ; Université de Carthage ; Université d'Édimbourg ; Université de Nairobi ; University of Professional Studies, Accra ; Université du Surrey ; Université du Venda ; Alliance ouest-africaine pour les marchés de carbone et le financement du climat ; Women Advancement for Economic and Leadership Empowerment Foundation in Africa ; Young Professionals in Foreign Policy ; Youth Association in Sierra Leone ; Youth Empowerment for Peace and Security ; Zimbabwe Coalition on Debt and Development et Zimbabwe Economic Policy Analysis and Research Institute.

B. Déclarations liminaires

7. L'ouverture du débat ministériel a été présidée par le Secrétaire général du ministère des finances, du développement économique et de la promotion des investissements, George Guvamatanga.

8. Des observations liminaires ont été prononcées par le Ministre d'État aux affaires provinciales et à la décentralisation de la province du Matabeleland Nord, Richard Moy ; la Présidente du Bureau sortant, l'ambassadrice en Éthiopie et à Djibouti et Représentante permanente de l'Ouganda auprès de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Commission économique pour l'Afrique, Rebecca Otengo ; la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine, Monique Nsanzabaganw ; le Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Claver Gatete et le Ministre des finances, du développement économique et de la promotion des investissements du Zimbabwe, Mthuli Ncube. Le Président de la République du Zimbabwe, Emmerson Dambudzo Mnangagwa, a officiellement ouvert la réunion ministérielle et le Vice-Ministre des finances, du développement économique et de la promotion des investissements du Zimbabwe, David Mnangagwa, a présenté une motion de remerciement.

9. M. Moyo a souligné les vastes possibilités d'investissement et de tourisme dans la province du Matabeleland Nord et a invité les participants à visiter les parcs et les sites patrimoniaux pendant leur séjour.

10. M^{me} Otengo Amuge a noté que le continent se trouvait à un moment critique, confronté à des défis allant de l'insécurité alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques, et a plaidé en faveur de réformes structurelles et des finances publiques pour relever ces défis. Elle a fait observer que les sanctions économiques imposées à certains pays sapient les efforts tendant à stimuler le développement socio-économique. Elle a souligné la nécessité d'accélérer l'intégration régionale par la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et la mise en place du Marché unique du transport aérien africain et mis en exergue l'importance qui s'attache aux financements innovants, à l'exploitation des ressources naturelles et à l'adoption de politiques vertes. Elle a exhorté la CEA à donner la priorité à l'autonomisation des femmes et des jeunes afin de faciliter un développement inclusif.

11. M^{me} Nsanzabaganwa a fait observer que la croissance en Afrique restait inférieure aux niveaux pré-pandémiques et aux niveaux nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et a appelé à davantage d'efforts pour stimuler la croissance. Elle a préconisé d'importantes stratégies pour accélérer la mise en œuvre des deux programmes, notamment en s'engageant pour le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, en renforçant la participation des ministres des finances aux structures de gouvernance de l'Union africaine, en faisant davantage entendre la voix de l'Afrique dans les forums mondiaux, en mettant en commun des ressources pour la finance verte et en rendant opérationnelles les institutions financières de l'Union africaine.

12. Le Secrétaire exécutif de la CEA a insisté sur l'urgente nécessité de faire face aux changements climatiques et mis l'accent sur la transition vers des économies vertes et inclusives en Afrique. Il a mis en lumière les difficultés rencontrées pour assurer le financement de la transition dans un contexte de contraintes budgétaires et de fardeau de la dette, en soulignant que l'Afrique devait dépenser 1 800 milliards de dollars supplémentaires pour l'action climatique avant 2030. Il a appelé à réformer l'architecture financière mondiale, à agir sur les perceptions injustes du risque et les notations de crédit, à renforcer la mobilisation des ressources nationales et la participation du secteur privé et à investir dans la technologie et l'innovation.

13. Dans ses remarques, M. Ncube a souligné la fragilité des économies africaines, l'endettement élevé et les faibles taux de croissance dans la région. Il a jugé nécessaire d'accélérer l'intégration régionale, de mobiliser les ressources nationales, de lutter contre l'insécurité alimentaire, d'accélérer le développement des énergies propres et de mettre en œuvre des réformes structurelles pour favoriser une transformation verte et durable sur le continent.

14. Le Président du Zimbabwe a souligné l'actualité du thème de la conférence au regard des défis complexes concernant les changements climatiques auxquels l'Afrique est confrontée et a fait noter la nécessité d'une réorientation structurelle vers l'utilisation efficace des ressources et des modèles de croissance économique non polluants et équitables, ainsi que vers des économies vertes inclusives. Il a exhorté les grands pollueurs mondiaux à honorer leurs engagements en matière de financement de l'action climatique. Il a également appelé les pays africains à prendre les devants par la mobilisation des ressources nationales et internationales pour

faciliter l'adoption de technologies propres et à faible émission de carbone. Il a souligné l'importance qui s'attache à mettre en œuvre des mesures solides et innovantes pour maximiser les bénéfices des ressources naturelles du continent et affirmé qu'il était essentiel d'investir dans la science, la technologie et l'innovation pour favoriser la transition vers des économies vertes.

15. Dans son allocution de remerciement, le Vice-Ministre des finances, du développement économique et de la promotion des investissements du Zimbabwe a remercié le Président pour l'ouverture officielle de la session ministérielle et a exprimé sa gratitude à la CEA pour l'organisation de la Conférence et aux membres de la Commission et au reste des participants pour leur participation active.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

16. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité pour constituer le nouveau Bureau :

Président : Zimbabwe

Premier Vice-Président : Égypte

Deuxième Vice-Président :

Troisième Vice-Président : Côte d'Ivoire

Rapporteur : Ouganda

17. Le nouveau Président, M. Ncube, a remercié le Bureau sortant et a exprimé la volonté du Zimbabwe de diriger les travaux du Bureau jusqu'à la prochaine session.

18. Après la déclaration d'acceptation du nouveau Président, la Conférence a adopté, sans modifications, le programme de travail et l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué sous la cote E/ECA/CM/56/1.

1. Ouverture de la réunion ministérielle.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Dialogue sur le thème de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique :
 - a) Présentation faite par le secrétariat ;
 - b) Allocution d'ouverture : Conférence commémorative Adebayo Adedeji 2024 ;
 - c) Table ronde de haut niveau.
4. Tables rondes de haut niveau.
5. Examen des recommandations et adoption des résolutions.
6. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle.
7. Questions diverses.
8. Clôture de la réunion ministérielle et de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique.

III. Dialogue sur le thème de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

A. Présentation faite par le secrétariat

19. La Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, Hanan Morsy, a présenté les messages contenus dans le rapport sur le thème de la cinquante-sixième session de la Commission, intitulée : « Financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique : impératifs, possibilités et moyens d'action » (E/ECA/COE/42/6-E/ECA/CM/56/4).

B. Discours liminaire

20. Le discours liminaire de la Conférence commémorative Adebayo Adedeji 2024 a été prononcé par James Manyika, Vice-Président principal pour la recherche, la technologie et la société de l'entreprise Google LLC et Coprésident de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, sur le thème « L'intelligence artificielle, moteur de l'économie et de la société africaines ». La conférence était animée par le Directeur de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats de la CEA, Said Adejumobi. M. Manyika a souligné que l'intelligence artificielle offrait à l'Afrique une chance extraordinaire de faire de grands pas en avant en ce qui concerne l'autonomisation des personnes, la stimulation de la croissance économique et de la prospérité et l'accélération des percées scientifiques et des progrès sur les questions de société urgentes et le développement. Il a souligné qu'il était crucial de relever certains défis de taille et des limitations potentiellement préjudiciables à l'intelligence artificielle, telles que la désinformation, le détournement ou l'usage délibérément erroné, ainsi que d'en réduire les effets négatifs sur les marchés du travail et sur les emplois. Dans ce contexte, il a noté qu'il était important de s'attaquer au problème de la fracture numérique, de construire les fondations de l'intelligence artificielle, de mettre en place l'infrastructure, les compétences et les pépinières de talents, de favoriser les partenariats et de mettre en place un programme de politiques volontaristes. Il a réitéré la volonté de Google de soutenir l'Afrique, notamment dans les domaines de l'infrastructure d'Internet à haut débit, de l'informatique en nuage, de la mise au point de produits, de la recherche en intelligence artificielle, du soutien aux entreprises en phase de démarrage et de la formation professionnelle.

C. Débats de haut niveau

21. Lors des débats qui ont suivi, les représentants ont fait noter que les pays africains avaient la possibilité de mobiliser davantage de fonds dans le cadre de la vingtième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement achevée en 2021. Ils ont insisté sur la nécessité de politiques saines, de paix, de sécurité et de stabilité pour créer un environnement propice à l'investissement. Ils ont souligné l'importance de la transformation économique et le rôle du secteur privé dans l'apport d'expertise financière et la promotion de l'innovation et de la technologie. Ils ont noté l'incidence positive de l'intelligence artificielle dans la résolution des problèmes sociaux et le soutien au développement durable, ainsi que sa contribution à la transformation numérique.

D. Recommandations

22. À la lumière des débats, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Tirer parti de la vingtième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement et d'autres financements concessionnels et non concessionnels des banques multilatérales de développement pour financer la transition verte ;
 - ii) Participer activement aux efforts visant à relever les défis liés au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières en prenant part aux discussions pertinentes et en veillant à ce qu'il soit conçu et mis en œuvre de manière à profiter durablement aux pays africains ;
 - iii) Promouvoir le développement du secteur privé, y compris les partenariats public-privé, en créant un environnement favorable et en mettant en place des incitations pour attirer les investissements privés afin de financer la transition verte ;
 - iv) Promouvoir l'intelligence artificielle en concevant des politiques et des stratégies visant à trouver un équilibre entre la protection des citoyens et l'encouragement de l'innovation afin d'accélérer la transformation économique inclusive et le développement durable.
- b) La CEA devrait :
 - i) Renforcer son partenariat avec l'Union africaine pour faire progresser la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration adoptée lors de la conférence d'orientation de l'Union africaine sur la promotion des liens entre la paix, la sécurité et le développement, qui s'est tenue à Tanger, au Maroc, en 2022 ;
 - ii) Continuer à soutenir les pays dans l'application de la comptabilité du capital naturel et le développement de marchés de crédits d'émission de carbone et de taxes sur le carbone ;
 - iii) Aider ses membres à exploiter le potentiel de l'intelligence artificielle, notamment pour mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange en Afrique et favoriser une transformation économique inclusive.

IV. Tables rondes de haut niveau [point 4 de l'ordre du jour]

A. Table ronde 1 : Réforme de l'architecture financière mondiale pour gérer l'intersection de la dette, du climat et du développement en Afrique

1. Introduction

23. La table ronde a été animée par la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, M^{me} Hanan Morsy. Les intervenants étaient la Secrétaire générale de la Conférence des

Nations Unies sur le commerce et le développement, M^{me} Rebeca Grynspan, le Ministre des finances, du développement économique et de la promotion des investissements du Zimbabwe, Mthuli Ncube, la Secrétaire d'État chargée du développement des entreprises de Cabo Verde, Adalgisa Vaz et le Ministre de l'économie, du Plan et de la coopération du Sénégal, Doudou Ka.

2. Présentations

24. La Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a souligné la nécessité de reconnaître le potentiel de croissance et de développement du continent, ainsi que les défis qu'il doit relever, et de définir ses domaines d'intervention dans le cadre de la réforme de l'architecture financière mondiale. Elle a noté que le continent avait besoin d'un financement à long terme et abordable, dans un contexte de diminution du financement international et d'un fardeau de la dette important. Elle a appelé à des mesures visant à garantir des sources de financement abordables, par exemple en réorientant les droits de tirage spéciaux vers les banques multilatérales de développement et en améliorant le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt.

25. M. Ncube a présenté une stratégie nationale globale visant à mobiliser des ressources et à résoudre le problème du surendettement, ainsi qu'un cadre permettant de faire participer les principales parties prenantes, notamment les facilitateurs de haut niveau et les créanciers bilatéraux. La stratégie du Zimbabwe s'articulait autour de trois axes alignés sur les intérêts des créanciers : la réforme économique, la réforme de la gouvernance et le paiement de compensations pour les terres agricoles. Il a souligné la nécessité de mettre en place des cadres pour régler les marchés de crédits d'émission de carbone et de développer les compétences afin de maximiser les possibilités offertes par le marché du carbone.

26. M^{me} Vaz a souligné que les mécanismes existants ne permettaient pas de s'adapter aux crises actuelles, notamment les changements climatiques, ayant conduit à la migration risquée et irrégulière des jeunes. Elle a souligné la nécessité d'accéder à un financement abordable pour le développement et de développer des marchés de capitaux dynamiques et des banques financièrement viables.

27. M. Ka a déclaré que le Sénégal était également confronté à des défis liés aux changements climatiques et que le pays travaillait avec des partenaires pour les surmonter. Le Sénégal mettait en œuvre des cadres pour gérer les investissements publics et intégrer la dimension climatique dans la planification, pour fournir des incitations fiscales à la production d'énergie renouvelable, pour soutenir les investissements dans le secteur social et pour faciliter l'action climatique.

3. Débats

28. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont souligné la nécessité pour les pays africains d'intégrer le capital humain dans les cadres de réforme de l'architecture financière mondiale ainsi que d'assurer une opérationnalisation efficace des institutions africaines de financement du développement, notamment par la ratification des instruments de l'Union africaine relatifs à la création de ces institutions. Ils ont noté qu'il était essentiel de veiller à ce que les institutions régionales et multilatérales existantes soient adaptées à leur objectif.

29. Ils ont par ailleurs souligné le manque de solutions pragmatiques et de produits financiers adaptés pour résoudre les problèmes du continent et le décalage entre le financement des domaines cibles et les besoins de financement réels. Une part disproportionnée du financement de la lutte

contre les changements climatiques a été consacrée à l'atténuation plutôt qu'à l'adaptation, et une part importante a été accordée sous forme de prêts plutôt que de subventions, ce qui a aggravé le fardeau de la dette.

30. Ils ont noté que les modalités existantes de règlement du problème de la dette s'étaient avérées inefficaces face aux effets du surendettement et de l'instabilité macroéconomique et ont par conséquent appelé à une réforme en profondeur de l'architecture financière mondiale actuelle.

4. **Recommandations**

31. À la lumière des débats, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Développer des initiatives visant à inciter le secteur privé à renforcer les marchés de capitaux nationaux ;
 - ii) Inclure des clauses de résilience climatique dans les approches de restructuration de la dette ;
 - iii) Travailler avec les agences de notation de crédit pour traiter les risques associés au financement privé ;
 - iv) Parler d'une seule voix au sein du Groupe des Vingt en ce qui concerne le développement du continent ;
 - v) Élaborer des cadres pour réglementer les crédits d'émission de carbone et renforcer les compétences afin de maximiser les avantages qui en découlent ;
 - vi) Renforcer la collaboration avec les partenaires de développement afin d'accroître les investissements dans la résilience climatique.
- b) La CEA devrait :
 - i) Faciliter l'intégration du capital humain dans la réforme de l'architecture financière mondiale ;
 - ii) Soutenir ses membres dans leur plaidoyer en faveur de la réforme de l'architecture financière mondiale actuelle ;
 - iii) Aider ses membres à améliorer leur accès à des sources de financement abordables, par exemple en réorientant les droits de tirage spéciaux vers les banques multilatérales de développement et en améliorant le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt.

B. Table ronde 2 : La technologie au service du développement de l'Afrique – Tracer la voie d'un progrès technologique inclusif

1. Introduction

32. La table ronde était animée par le Secrétaire exécutif de la CEA. Une présentation a été faite par la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA. Les intervenants étaient le Vice-Ministre des finances de la Sierra Leone, Bockarie Kalokoh ; le Secrétaire du Gouvernement, Directeur du Trésor et Ministre de la planification économique du Kenya, Njuguna Ndung'u ; le Ministre des communications et de l'économie numérique de la Gambie, Ousman Bah ; Charles Murito, responsable des politiques pour l'Afrique subsaharienne

chez Google et le Directeur principal, Directeur de la stratégie et de la croissance et directeur général de Smart Africa, Didier Nkurikiyimfura.

2. Présentations

33. La Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA a présenté les résultats préliminaires d'une étude menée dans six pays africains sur l'optimisation d'une taxe d'accise sur le secteur des technologies de l'information et de la communication. Ces résultats indiquent qu'une réduction de cette taxe a permis de stimuler la pénétration du haut débit, d'augmenter la croissance des revenus, d'élargir l'assiette fiscale et d'accroître les possibilités d'emploi.

34. M. Kalokoh a mis en évidence les difficultés rencontrées par le développement des services financiers numériques en Afrique, qui peuvent être attribuées à l'absence de réglementations technologiques harmonisées, à l'impact négatif des coûts élevés de l'accès à Internet sur le développement, et à la nécessité de trouver un équilibre entre la génération de revenus et l'amélioration de la connectivité numérique.

35. M. Ndung'u a souligné la nécessité de revoir certains principes fondamentaux afin de revigorer l'inclusion financière sur le continent. Il a souligné l'importance d'accroître la connectivité Internet au-delà des centres urbains, notamment par l'intermédiaire du secteur privé, de trouver des solutions pour assurer l'interopérabilité afin de remédier à une éventuelle position dominante sur le marché et de maintenir des formes numériques d'identification pour protéger le marché. Il a également souligné la nécessité d'orienter les marchés vers l'optimalité, de les protéger et de les réglementer.

36. M. Bah a présenté les efforts de la Gambie en vue de réaliser la transformation numérique, en soulignant l'importance de la connectivité et les problèmes posés par l'insuffisance de câbles sous-marins. Il a mis l'accent sur la nécessité d'une approche collaborative entre le gouvernement et le secteur privé pour une inclusion numérique réussie. Il a indiqué que la stratégie de transformation numérique de la Gambie s'appuyait sur les cinq piliers suivants : la disponibilité des câbles sous-marins, les centres de données, les formes numériques d'identification, les systèmes de paiement électronique et la gouvernance en ligne pour assurer l'interopérabilité.

37. M. Murito a souligné le rôle essentiel de la technologie s'agissant de relever les défis sociétaux et de favoriser la transformation économique. Il a mis en exergue le potentiel de transformation d'une application intégrée de la technologie de la chaîne de blocs et de l'intelligence artificielle pour résoudre nombre de problèmes dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les droits fonciers et la collecte des impôts.

38. M. Nkurikiyimfura a expliqué que l'Alliance Smart Africa, composée de 39 pays africains, visait à accroître l'utilisation des services numériques. Il a indiqué qu'il était nécessaire de disposer de smartphones et de temps de communication à des prix abordables, ainsi que de mécanismes de gouvernance des données pour garantir la sécurité, la confidentialité et la protection de la vie privée dans le domaine numérique.

3. Débats

39. Au cours des débats qui ont suivi, les intervenants ont souligné qu'il fallait combler le fossé numérique, développer des moyens innovants pour promouvoir la possession et l'utilisation des smartphones, améliorer l'accès à l'Internet, réduire le coût des données et améliorer l'infrastructure physique. Ils ont en outre noté que la collaboration avec les entreprises de télécommunications était cruciale pour améliorer l'accès aux outils numériques. Il était essentiel de garantir l'interopérabilité et l'application de l'intelligence artificielle afin de créer une infrastructure numérique

cohérente et interconnectée et de soutenir la prise de décision fondée sur des données.

4. **Recommandations**

40. À la lumière des débats, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) S’efforcer d’harmoniser les réglementations fiscales afin de faciliter le développement des services financiers numériques ;
 - ii) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et renforcer les compétences pour tirer parti de l’intelligence artificielle appliquée à la technologie de la chaîne de blocs ;
 - iii) Mettre en œuvre des mesures visant à accroître les investissements du secteur privé dans les infrastructures numériques physiques et les modes de financement novateurs de ces infrastructures ;
 - iv) Appliquer des mesures tendant à rendre la connectivité numérique plus abordable ;
 - v) Mettre en place des cadres réglementaires efficaces pour les technologies financières (fintech) ;
 - vi) Investir dans le développement de l’infrastructure nécessaire à un système d’identification numérisé.
- b) La CEA devrait :
 - i) Finaliser et diffuser ses recherches sur la fiscalité du secteur des technologies de l’information et de la communication dans les pays africains ;
 - ii) Aider ses membres à renforcer leur capacité de promouvoir et d’harmoniser les politiques fiscales relatives aux technologies ;
 - iii) Aider ses membres à trouver des moyens innovants d’étendre la connectivité à l’Internet ;
 - iv) Soutenir ses membres dans l’élaboration et la mise en œuvre de stratégies relatives à l’intelligence artificielle et à la technologie de la chaîne de blocs.

C. **Table ronde 3 : Le commerce vert et l’avenir de l’Afrique – Gérer l’action climatique, la Zone de libre-échange continentale africaine et les chaînes d’approvisionnement mondiales au service d’une transition durable**

1. **Introduction**

41. La table ronde était animée par le Secrétaire exécutif adjoint chargé de l’appui aux programmes de la CEA, António Pedro. Les panélistes étaient la Ministre d’État, Ministre du Plan de la République démocratique du Congo, Judith Suminwa Tuluka ; le Ministre zambien de l’économie verte et de l’environnement, Collins Nzovu ; le Commissaire général au plan des Comores, Fouday Goulame ; le Secrétaire exécutif de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, Mamadou Biteye.

2. Présentations

42. M^{me} Suminwa Tuluka a souligné le rôle central de son pays dans l'action climatique, en raison de ses vastes ressources forestières et hydriques, qui séquestrent le carbone. Elle a déclaré qu'il était important de mener des négociations conjointes pour garantir des prix du carbone équitables. Notant que la République démocratique du Congo est bien pourvue en minerais tels que le cobalt et le lithium, elle a insisté sur la nécessité d'ajouter de la valeur à ces ressources, ce qui est encouragé dans son pays à travers un partenariat avec la Zambie en vue de créer une zone économique spéciale pour la production de batteries et de véhicules électriques.

43. M. Nzovu a souligné la nécessité pour les ministres chargés des finances et de l'environnement de renforcer leur collaboration. Il a mis au jour l'élaboration d'une feuille de route régionale et d'un cadre unifié pour la négociation collective des prix du carbone.

44. M. Goulame a indiqué que les Comores avaient récemment adhéré à l'Organisation mondiale du commerce. Il a également indiqué que les Comores s'étaient lancées dans le développement de l'énergie géothermique en tant qu'alternative fiable et propre à leur forte dépendance actuelle (94 %) à l'égard d'hydrocarbures coûteux. L'énergie géothermique devrait permettre au pays d'économiser jusqu'à 40 millions de dollars par an.

45. M. Biteye a décrit le mandat de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique en soulignant qu'elle abordait un large éventail de thèmes sur les questions urgentes du continent, notamment l'adaptation au climat, la sécurité alimentaire, la dette souveraine, le commerce au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine et la gouvernance économique et sociale. La Fondation avait servi de cadre pour le développement du capital humain, qui a été illustrée par des initiatives telles que l'École africaine de régulation à Accra.

3. Débats

46. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont souligné l'importance pour l'Afrique de créer des chaînes de valeur régionales et mondiales respectueuses de l'environnement, de stimuler le commerce intra-africain pour dépasser le niveau actuel de 16 % et de faciliter les efforts de l'Afrique pour conserver une plus grande part de la richesse générée par les ressources naturelles du continent.

47. Ils ont souligné les défis majeurs auxquels la région est confrontée, notamment le surendettement et les changements climatiques. Ils ont appelé à la mise en place de partenariats régionaux, de stratégies et d'initiatives visant à valoriser les ressources naturelles, à obtenir un prix équitable pour le capital naturel et les stocks de carbone de la région, à attirer les investissements du secteur privé et à investir dans les énergies renouvelables afin de diversifier le bouquet énergétique et d'améliorer la sécurité énergétique.

4. Recommandations

48. À la lumière des débats, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Développer une approche commune et un cadre de négociation pour apporter de la valeur ajoutée aux produits de base du continent et obtenir des crédits d'émission compétitifs à l'échelle mondiale ;
 - ii) Accélérer les efforts visant à mettre pleinement en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange

continentale africaine, notamment en sensibilisant le secteur privé à cet accord ;

iii) Créer des partenariats et promouvoir les investissements dans les chaînes de valeur régionales vertes.

b) La CEA devrait :

i) Renforcer les capacités humaines et institutionnelles de ses membres afin de tirer parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine et la transition verte ;

ii) Soutenir ses membres dans l'élaboration de stratégies visant à garantir le juste prix des minéraux critiques et du capital naturel ;

iii) Faciliter l'apprentissage par les pairs et le partage d'expériences sur la transition verte entre ses membres.

V. Examen des recommandations et adoption des résolutions [point 5 de l'ordre du jour]

49. La Conférence a examiné et adopté les recommandations soumises par le Comité d'experts sans modification.

50. La Conférence a examiné les projets de résolution soumis par le Comité d'experts et a proposé des modifications à la résolution sur le renforcement de la coopération fiscale en vue d'une meilleure mobilisation des ressources nationales uniquement.

51. En examinant la recommandation du Comité sur la date, le lieu et le thème de la cinquante-septième session de la Commission, la Conférence a adopté la recommandation selon laquelle elle se tiendrait au siège de la CEA à Addis-Abeba en mars 2025, sur le thème « Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques porteuses de transformation », lequel thème couvre également les questions de la numérisation, de la technologie, de la sécurité alimentaire et de la transformation énergétique.

52. La Conférence a adopté les résolutions, telles que modifiées, et une décision, dont les textes figurent à l'annexe I du présent rapport.

VI. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle [point 6 de l'ordre du jour]

53. La Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle et les modifications qu'il a été proposé d'y apporter. Le document a été adopté à l'unanimité, tel que modifié. On trouvera la Déclaration ministérielle à l'annexe II du présent rapport.

VII. Questions diverses [point 7 de l'ordre du jour]

54. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants ont souligné l'importance de veiller à ce que les recommandations et les résolutions de la conférence soient effectivement mises en œuvre.

VIII. Clôture de la réunion ministérielle et de la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 8 de l'ordre du jour]

55. Des observations finales ont été faites par le Secrétaire exécutif de la CEA et par le Président du Bureau.

56. Le Secrétaire exécutif a félicité tous les participants pour leurs contributions aux délibérations et a pris acte des demandes formulées par les pays pour les aider à trouver des solutions innovantes et à favoriser les partenariats afin de faire progresser la prospérité économique de tous les Africains. Il a également souligné la nécessité d'une mesure concrète pour entreprendre le travail à venir, afin de donner suite aux recommandations et aux résolutions adoptées. En conclusion, il a exprimé sa gratitude à tous les participants ainsi qu'au gouvernement et au peuple du Zimbabwe pour leur soutien à l'organisation de la conférence.

57. Le Président a félicité le secrétariat de la CEA, les médias et les prestataires de services pour le travail accompli afin d'assurer le succès de la Conférence. Il a fait remarquer que la Conférence avait permis d'envisager des stratégies pour relever les défis du continent et a souligné l'importance de travailler en étroite collaboration avec la CEA et l'Union africaine pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, tout en apportant un soutien aux pays en fonction de leurs besoins spécifiques. La conférence a produit des idées qui devraient être intégrées dans le programme de travail de la CEA visant à renforcer la résilience du continent. En conclusion, il a exhorté tous les participants à soutenir la mise en œuvre des recommandations et des résolutions de la Conférence et a réaffirmé l'engagement du Bureau et de son gouvernement à cet égard.

58. Après ces déclarations et l'échange des courtoisies d'usage, le Président a prononcé la clôture de la cinquante-sixième session de la Commission à 15 heures, le 5 mars 2024.

Annexe I

Résolutions et décisions adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique

A. Résolutions

2024/1. Le renforcement de la coopération fiscale pour une meilleure mobilisation des ressources nationales

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que l'aggravation des déficits de financement et la persistance des contraintes budgétaires, dont les effets ont été exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et le conflit en Ukraine, les conflits en Afrique et les changements climatiques ont limité la capacité des pays africains à faire face à la crise alimentaire et à la crise énergétique,

Notant qu'au nombre des obstacles que rencontre la mobilisation efficace de ressources nationales, on compte l'importance du secteur informel en Afrique, la faiblesse et l'inefficacité des systèmes d'administration fiscale, la non rentabilité des incitations fiscales, les déperditions dans le recouvrement de recettes, notamment les flux financiers illicites, et les insuffisances des services de détection et de répression,

Reconnaissant la résolution 77/153 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2022, sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement, dans laquelle l'Assemblée a souligné l'importance que revêtent la soutenabilité de la dette, la transparence de la dette et la gestion efficace de la dette pour la réalisation des objectifs de développement durable,

Réaffirmant sa résolution 990 (LIV) du 17 mai 2022, dans laquelle la Conférence des ministres a appelé l'Organisation des Nations Unies à entamer des négociations sous son égide sur une convention internationale en matière fiscale, avec la participation de tous les États membres de la Commission économique pour l'Afrique et de toutes les parties prenantes,

Rappelant la résolution 78/230 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2023, sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies, qui s'appuyait sur un projet de résolution présenté par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique, après l'adoption par la Conférence des ministres de la résolution 990 (LIV), et accueillant favorablement le rapport du Secrétaire général sur ce sujet¹,

Reconnaissant que, pour optimiser la mobilisation des ressources nationales, il convient de se doter d'une administration fiscale efficace et de faire jouer à la coopération aux niveaux national, régional et international

¹ A/78/235.

un rôle fondamental dans l'élimination des déperditions de ressources, et plus particulièrement dans la lutte contre les flux financiers illicites,

Rappelant sa résolution 886 (XLIV) en date du 29 mars 2011, qui a été à la base de la création du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, et rappelant également la Déclaration spéciale sur les flux financiers illicites que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a faite à sa vingt-quatrième session ordinaire, dans laquelle la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement ont été chargées de poursuivre et d'approfondir les recherches sur les flux financiers illicites et les activités de renforcement des capacités visant à y remédier,

Rappelant également l'appel lancé aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement² et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030³ pour qu'ils mesurent, suivent et réduisent les flux financiers illicites,

Notant avec préoccupation que les contraintes actuelles ont rendu plus difficile la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Reconnaissant qu'une quatrième conférence internationale sur le financement du développement, qui pourrait se tenir en 2025, serait l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et d'accélérer les initiatives visant à établir une convention fiscale-cadre des Nations Unies, de tirer parti des actions conjointes menées par les parties prenantes pour réduire la fracture financière mondiale et de veiller à ce que tous les efforts déployés pour mettre en place une coopération fiscale internationale pleinement inclusive et efficace soient alignés sur les engagements et les plans nationaux, régionaux et internationaux visant à éliminer les goulets d'étranglement et les problèmes entravant la réalisation des objectifs de développement durable,

1. *Se félicite* de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 78/230, dans laquelle l'Assemblée a souligné qu'il est nécessaire d'élaborer une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale pour renforcer la coopération internationale en matière fiscale et la rendre pleinement inclusive et plus efficace, et par laquelle l'Assemblée a décidé de créer un comité intergouvernemental spécial à composition non limitée, chargé, sous la direction des États Membres, d'élaborer un mandat pour une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale ;

2. *Félicite* les membres de la Commission économique pour l'Afrique d'avoir désigné des experts compétents en fiscalité internationale pour représenter le continent au sein du comité intergouvernemental spécial créé par la résolution 78/230 de l'Assemblée générale, et les encourage à allouer des ressources suffisantes pour que les experts puissent représenter efficacement l'Afrique aux sessions du comité à New York ;

3. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Forum sur l'administration fiscale africaine, le Forum sur l'administration fiscale en Afrique de l'Ouest, le Réseau pour la Justice Fiscale-Afrique et d'autres partenaires de développement à renforcer les capacités des pays

² Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

africains et de leurs institutions, en particulier dans les domaines de la politique et de l'administration fiscales, de la coopération fiscale internationale, de la gouvernance des dépenses fiscales, de l'analyse et de la gestion de la dette, et de la lutte contre toutes les formes de flux financiers illicites ;

4. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec ses membres, la Commission de l'Union africaine et les partenaires régionaux de développement, à organiser des concertations régionales pour déterminer les principales priorités de développement de l'Afrique dans la perspective d'une quatrième conférence internationale sur le financement du développement, qui pourrait se tenir en 2025 ;

5. *Engage* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à soutenir l'action du comité intergouvernemental créé par la résolution 78/230 de l'Assemblée générale et à collaborer de manière constructive avec tous les États Membres en vue de convenir d'un mandat pour les négociations d'une convention-cadre sur la coopération fiscale internationale, visant à établir une architecture de gouvernance fiscale internationale efficace et inclusive, et à traiter, par des protocoles, les problèmes actuels et à venir, notamment les flux financiers illicites de nature fiscale, l'imposition des revenus et des plus-values provenant de la prestation de services transfrontaliers, et souligne qu'il importe que les parties prenantes soient consultées et qu'elles puissent contribuer au processus ;

6. *Demande* à la communauté internationale de prendre les mesures appropriées aux niveaux national, régional et mondial pour faire en sorte que les flux financiers illicites soient traités comme un problème systémique au niveau mondial et que la communauté internationale adopte un mécanisme mondial de coordination pour surveiller les flux financiers de manière systématique, notamment en centralisant, en publiant et en analysant les données sur les comptes financiers étrangers et les rapports établis pays par pays par les entreprises multinationales.

8^{ème} séance plénière
5 mars 2024

2024/2. Le plan-programme et le budget-programme pour 2025

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance stratégique des plans-programmes et des budgets-programmes annuels pour la mise en contexte et l'exécution du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique conformément aux orientations stratégiques et aux fonctions essentielles de la Commission, à travers les neuf sous-programmes de celle-ci, et en application des orientations du Conseil économique et social,

Rappelant qu'elle a approuvé le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) par sa résolution 985 (LIV) du 17 mai 2022 et que ce cadre est conforme aux priorités et aspirations de l'Afrique en matière de développement, avec une attention particulière sur les principales transformations nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine¹,

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

Considérant que le continent africain continue de subir les conséquences de crises et de conflits récurrents en son sein et dans le reste du monde, qui accroissent sa vulnérabilité aux chocs et entraînent des mutations socio-économiques et environnementales rapides,

Se félicitant du lancement du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 à la trente-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba les 17 et 18 février 2024,

Soulignant qu'il importe de mener des initiatives ciblées qui prennent en compte les dernières avancées technologiques et scientifiques, et que ces initiatives doivent viser à améliorer l'interface science-politique-société, à renforcer la mobilisation des ressources, à favoriser le développement des infrastructures et à poursuivre l'appui à l'intégration régionale, à la diversification économique, à l'industrialisation durable, à la sécurité alimentaire et à l'action climatique,

Notant que le programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique a été réajusté pour pouvoir mettre davantage l'accent sur les priorités émergentes, avec la réorganisation des activités relevant de trois sous-programmes (sous-programme 1 sur la politique macroéconomique et la gouvernance, sous-programme 3 sur le développement du secteur privé et les financements privés, et sous-programme 5 sur la technologie, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles),

Sachant que le plan-programme et le budget-programme pour 2025 traduisent les efforts que la Commission économique pour l'Afrique ne cesse de déployer pour améliorer la mise en œuvre des orientations stratégiques de son programme, et pouvoir ainsi mobiliser des ressources pour financer le redressement du continent,

Ayant examiné le plan-programme et le budget-programme pour 2025, qui mettent en lumière aussi bien les changements organisationnels proposés que les objectifs et les principaux résultats et produits attendus au titre de tous les sous-programmes,

Adopte le plan-programme et le budget-programme pour 2025 de la Commission économique pour l'Afrique, y compris le nouveau sous-programme 3 sur la technologie, l'innovation, la connectivité et le développement des infrastructures, le nouveau sous-programme 5 sur le climat, la sécurité alimentaire et les ressources naturelles, l'économie verte et l'économie bleue, et le sous-programme 1 renommé, qui porte désormais sur la politique macroéconomique, le financement et la gouvernance.

8^{ème} séance plénière
5 mars 2024

2024/3. La réorganisation des activités de la Commission économique pour l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, dans laquelle celle-ci a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable et les cibles qui y sont énoncés,

Rappelant également le mandat de la Commission économique pour l'Afrique qui consiste à promouvoir le développement économique et social de

ses membres et la coopération internationale pour le développement de l'Afrique,

Sachant qu'il est nécessaire de renforcer la croissance inclusive, le développement durable et la transformation économique en exploitant les possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation, en travaillant à l'amélioration de la connectivité et de la logistique et en accélérant la mise en place des infrastructures essentielles en vue de réaliser les objectifs de développement durable, et sachant également l'importance que la science, la technologie et l'innovation revêtent en ce qu'elles facilitent l'exécution du Programme 2030,

Consciente des réalisations mises en lumière dans la résolution 2023/4 du Conseil économique et social en date du 7 juin 2023, dans laquelle le Conseil estime que les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation doivent être ajustées pour assurer le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement,

Rappelant sa résolution 983 (LIV) du 17 mai 2022 sur l'importance de la transformation numérique pour trouver des solutions innovantes, dans laquelle elle prie la Commission économique pour l'Afrique de renforcer ses travaux sur l'exploitation des technologies numériques et de l'innovation pour permettre aux États membres d'explorer de nouveaux domaines de l'économie des données afin d'accroître les possibilités de commerce et de développement et d'exploiter les avantages de la numérisation au service du redressement et de la stabilisation de leurs économies respectives,

Consciente de la réorientation stratégique que la Commission a opérée vers la promotion des technologies émergentes et d'avant-garde, de l'innovation, de la transformation numérique, du développement d'infrastructures, de la connectivité avancée et des infrastructures matérielles et immatérielles afin de résoudre les problèmes rencontrés et de saisir les possibilités offertes en matière de développement en Afrique, notamment dans les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires,

Consciente que les financements revêtent un caractère transversal, qu'ils sont d'une importance capitale dans tous les programmes de la Commission et qu'il est nécessaire d'accroître davantage les capacités de financement des États membres,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster l'organigramme actuel de la Commission pour lui permettre de poursuivre son virage stratégique et de mettre en œuvre ses priorités avec plus d'efficacité, notamment dans les domaines de la technologie, de l'innovation, de l'énergie, des financements publics et privés et des infrastructures, selon des modalités propices à la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

1. *Autorise* la Commission économique pour l'Afrique à réorganiser ses programmes en regroupant l'actuelle Section de la technologie et de l'innovation et la Section des infrastructures et services énergétiques pour créer une nouvelle Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et du développement des infrastructures, composée de la Section des technologies émergentes et d'avant-garde, de l'innovation et de la transformation numérique et de la Section de la connectivité et du développement des infrastructures ;

2. *Approuve* la redistribution des sections qui composent l'actuelle Division du développement du secteur privé et du financement ainsi que l'intégration de leurs activités dans tous les programmes de la Commission à titre de priorités et de responsabilités transversales ;

3. *Autorise* le réajustement des activités de la Section des infrastructures et services énergétiques au sein de la Division du développement

du secteur privé et du financement, afin qu'ils s'exécutent dans le cadre de la nouvelle Section de la connectivité et du développement des infrastructures ;

4. *Autorise également* l'exécution des activités de la Section du financement novateur et des marchés de capitaux au sein de la Division de la macroéconomie et de la gouvernance, qui s'appellera désormais la Division des politiques macroéconomiques, du financement et de la gouvernance et se composera des sections suivantes : la Section de l'analyse macroéconomique, la Section de la planification du développement, la Section des institutions et de la gouvernance économique, et la Section du financement et de la mobilisation des ressources internes ;

5. *Autorise en outre* l'intégration des activités de la Section de l'environnement favorable à l'agriculture et aux entreprises dans la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles, telle que recomposée ci-dessous ;

6. *Décide* que la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles sera recomposée pour devenir la Division du climat, de la sécurité alimentaire et des ressources naturelles et des économies verte et bleue, composée des sections suivantes : le Centre africain pour la politique en matière de climat, la Section des ressources naturelles et des économies verte et bleue, et la Section des terres et de la transformation de l'agriculture ;

7. *Note avec satisfaction* que la réorganisation envisagée se traduit par une augmentation nette nulle du nombre de membres du personnel, de sections et de divisions, tout en permettant à la Commission d'améliorer sa proposition de valeur et de concrétiser la perspective d'une transition de l'Afrique vers un développement socio-économique durable.

*8^{ème} séance plénière
5 mars 2024*

2024/4. L'optimisation des régimes fiscaux africains applicables aux technologies de l'information et des communications pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 76/6 adoptée par l'Assemblée générale le 15 novembre 2021 sur la suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun »,

Sachant l'importance que revêt la transformation numérique, comme elle l'a souligné dans sa résolution 983 (LIV) du 17 mai 2022 sur l'importance de la transformation numérique pour trouver des solutions innovantes,

Consciente du rôle essentiel que joue le secteur des technologies de l'information et des communications en tant que facteur de développement économique, en ce qu'il stimule la croissance et le développement dans tous les secteurs, ainsi que l'inclusion financière, la création d'emplois, en particulier celle d'emplois verts, l'éducation, le développement des compétences et l'entrepreneuriat,

Affirmant que l'existence d'un secteur des technologies de l'information et des communications florissant pourrait accroître considérablement la productivité et la connectivité et contribuer à hauteur d'environ 180 milliards de dollars des États-Unis (5,2 %) au produit intérieur brut du continent d'ici à 2025, et de 712 milliards de dollars (8,5 %) d'ici à 2050, en fonction du niveau d'utilisation par les entreprises des

technologies numériques et de l'adéquation des mesures politiques mises en œuvre à cet effet¹,

Soulignant que la présence d'infrastructures numériques résilientes et l'harmonisation des réglementations sont importantes pour promouvoir la connectivité et résoudre les problèmes naissants dans le domaine du numérique,

Consciente qu'il est impérieux de combler le fossé numérique dans toutes les composantes de la société et de constituer un capital humain compétitif pour garantir la main-d'œuvre de demain,

Sachant qu'il est indispensable de créer un environnement propice au développement et à la prolifération des technologies numériques,

Sachant également que l'existence de politiques fiscales efficaces est importante pour stimuler une croissance économique et un développement durable inclusifs,

Notant que les résultats préliminaires d'études de cas menées par la Commission économique pour l'Afrique dans quelques pays africains montrent le niveau élevé de la fiscalité propre au secteur des technologies de l'information et des communications pourrait avoir des répercussions négatives sur l'accès au haut débit et sur les possibilités d'acquérir les appareils numériques à des prix abordables et les utiliser, et consciente que l'optimisation de cette fiscalité pourrait à la fois stimuler la croissance économique et l'inclusion numérique, résoudre les problèmes de recettes immédiats et assurer la viabilité budgétaire,

Consciente qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer la capacité des membres de la Commission économique pour l'Afrique à déterminer la fiscalité optimale des technologies de l'information et des communications, à adopter des systèmes d'imposition électroniques et à mobiliser des ressources internes,

Sachant l'importance de la collaboration entre les différentes parties prenantes pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fiscales efficaces,

Ayant pris acte avec satisfaction de la création de la Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et du développement des infrastructures qui constitue l'une des six divisions chargées du programme de la Commission économique pour l'Afrique,

1. *Invite* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intensifier leurs efforts de collecte de données afin de faciliter la mise au point de politiques fondées sur des données probantes et l'évaluation de l'incidence de ces politiques ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires de continuer d'aider les membres de la Commission à créer un environnement propice à la croissance du secteur des technologies de l'information et des communications en Afrique et à stimuler le développement durable, la création d'emplois et le progrès socio-économique de tous sur le continent ;

3. *Demande instamment* à la Commission économique pour l'Afrique et à ses partenaires de mener de nouveaux travaux d'analyse des politiques visant à faciliter l'élaboration de recommandations fondées sur des données probantes sur la question de l'optimisation des régimes fiscaux applicables aux technologies de l'information et des communications, notamment une analyse complète des politiques existantes et novatrices, des mécanismes de production de recettes, des difficultés rencontrées, de leur incidence sur le développement et des meilleures pratiques, et de fournir l'assistance technique nécessaire pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives visant à réformer l'imposition de ces technologies dans les pays africains ;

¹ Google et International Finance Corporation, *e-Economy Africa 2020: Africa's \$180 Billion Internet Economy Future* (n.p., 2020). Consultable à l'adresse suivante : www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/e-economy-africa-2020.pdf.

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires de fournir aux membres de la Commission une assistance technique, des services de renforcement des capacités et des orientations en vue de mettre en place des cadres réglementaires favorables, de promouvoir l'innovation, d'améliorer les compétences numériques, de faciliter l'accès aux moyens de financement des entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications et de renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour assurer efficacement la gouvernance et l'élaboration des politiques dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

B. Décision

2024/100. Date, lieu et thème de la cinquante-septième session

À sa 8^{ème} séance plénière, le 5 mars 2024, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a décidé de tenir la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique au siège de la CEA à Addis-Abeba en mars 2025, sous le thème « Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques porteuses de transformation », lequel thème couvre également les questions de la numérisation, de la technologie, de la sécurité alimentaire et de la transformation énergétique.

*8^{ème} séance plénière
5 mars 2024*

Annexe II

Déclaration ministérielle

Nous, Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,

Réunis dans le cadre de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique organisée à Victoria Falls (Zimbabwe), les 4 et 5 mars 2024 selon un format hybride (en présentiel et en ligne) pendant la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique,

Honorés par la présence du Président du Zimbabwe, M. Emmerson Mnangagwa,

Honorés également par la présence du Ministre zimbabwéen des finances, du développement économique et de la promotion des investissements, M. Mthuli Ncube, ainsi que par celle des ministres chargés de l'environnement, du commerce et des technologies de l'information et des communications des États membres, de gouverneurs de banques centrales nationales et sous-régionales africaines et d'autres personnalités de haut niveau et invités de marque,

Ayant délibéré sur le thème de la cinquante-sixième session, intitulé « Financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique : impératifs, possibilités et moyens d'action »,

Conscients qu'à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, l'Afrique n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la plupart des cibles des objectifs de développement durable et a même régressé sur certains d'entre elles,

Conscients également que l'exécution du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, vient de s'achever et qu'elle a été marquée par des résultats positifs visibles dans certains domaines et des lacunes dans d'autres,

Sachant que le déficit de financement de l'action climatique en Afrique se creuse, le montant des contributions déterminées au niveau national nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris étant estimé à 2 800 milliards de dollars des États-Unis nonobstant le fait que seuls 0,6 % des fonds consacrés à l'action climatique dans le monde en 2021 ont été affectés à des projets de production d'énergie renouvelable en Afrique, soit le taux le plus bas depuis 11 ans²,

Sachant également que l'Afrique a besoin de 1 600 milliards de dollars supplémentaires d'ici à 2030 pour atteindre les objectifs de développement durable³, que les dépenses effectivement consacrées à ceux-ci sur le continent sont inférieures au montant nécessaire pour les atteindre et qu'il en résulte un cercle vicieux dans lequel les déficits d'investissements accentuent l'exposition du continent aux risques et aggravent les incidences que ces risques pourraient avoir, ce qui limite les marges de manœuvre budgétaires, accroît les coûts de financement et creuse davantage les déficits d'investissements,

Préoccupés de constater que le fardeau de la dette publique en Afrique s'est aggravé au cours des dix dernières années, le ratio moyen de la dette au produit intérieur brut sur le continent ayant fortement augmenté depuis les années 2010,

¹ Assemblée générale, résolution 70/1.

² Sandra Guzmán et autres, *The state of climate finance in Africa: climate finance needs of African countries*, Climate Policy Initiative, juin 2022.

³ Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable* (Addis-Abeba, Commission de l'Union africaine ; Paris, OCDE, 2023).

passant de 39,49 % entre 2010 et 2014 à 56,41 % entre 2015 et 2019, et à 70,47 % en 2020¹,

Conscients qu'il est de la plus haute importance de réduire le lourd fardeau de la dette des pays africains si les gouvernements africains veulent atteindre leurs objectifs en matière de développement et de climat, et constatant qu'il est possible de le réduire par des efforts nationaux visant à améliorer les processus de gestion de la dette et par des efforts internationaux coordonnés visant à réformer l'architecture de la dette pour mieux l'aligner sur les besoins en matière de développement et de climat,

Préoccupés par le fait que l'imposition de sanctions économiques unilatérales nuit aux efforts que les pays ciblés déploient pour accéder au financement international du développement, au financement de l'action climatique et au financement de l'écologisation de leurs industries ainsi que pour mobiliser les capitaux du secteur privé, la conséquence en étant d'entraver la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de créer des perceptions négatives concernant le climat d'investissement dans les pays africains,

Nous rendant compte que le secteur informel prévaut dans les économies africaines, et sachant que l'accélération du processus de formalisation de ces économies permettrait d'optimiser les recettes fiscales pour mieux financer l'économie,

Par la présente :

1. *Reconnaissons* que la volatilité des prix des produits de base, la persistance des déficits budgétaires, les chocs extérieurs tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et le ralentissement économique qui en est résulté, les conflits, les sanctions économiques et le resserrement des politiques monétaires sont quelques-uns des facteurs qui aggravent le fardeau de la dette en Afrique, et que les pays africains paient environ 1,7 % d'intérêts de plus que les pays d'autres régions, même lorsque l'on tient compte de l'efficacité des pouvoirs publics et des variables macroéconomiques² ;

2. *Reconnaissons également* que le produit des recouvrements de recettes en Afrique exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, en particulier celui du recouvrement des contributions fiscales, est faible par rapport à d'autres régions, le ratio moyen non pondéré des recettes fiscales au produit intérieur brut des pays africains déclarants³ en 2020 ayant été de 16,0 %^{4 5} ;

3. *Reconnaissons en outre* que les obstacles qui entravent la mobilisation des ressources nationales sont notamment la faiblesse des systèmes d'administration fiscale, l'octroi excessif d'exonérations fiscales, l'ampleur des sorties de capitaux illicites, la faiblesse des marchés de capitaux nationaux, l'étendue des secteurs informels, l'évasion et la fraude fiscales ainsi que l'étroitesse des assiettes fiscales, et

¹ Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, *Profils de la dette et du financement en Afrique* (Addis-Abeba, 2023).

² *Ibid.*

³ Dans « Statistiques des recettes publiques en Afrique 2023 », publié par la Commission de l'Union africaine, le Forum africain sur l'administration fiscale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (2023), les pays déclarants étaient l'Afrique du Sud, le Botswana, le Burkina Faso, Cabo Verde, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Esawatini, le Ghana, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, Maurice, la Namibie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, la République démocratique du Congo, le Tchad, le Togo et la Tunisie.

⁴ Ce chiffre était inférieur aux ratios moyens des pays d'Asie et du Pacifique (19,1 %), des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (21,9 %) et des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (33,5 %).

⁵ Commission de l'Union africaine, Forum sur l'administration fiscale africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Revenue statistics in Africa 2023*, 2023.

que les chocs extérieurs récents, tels que la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, ont sans doute aggravé l'érosion des recettes fiscales dans les pays africains¹ ;

4. *Notons que*, comme l'indique le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh², adopté à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les flux financiers mondiaux en faveur du climat sont non seulement faibles par rapport aux besoins globaux des pays en développement, ces flux étant estimés à 803 milliards de dollars en 2019 et 2020, soit environ 32 % des investissements annuels nécessaires pour maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 °C ou à 1,5 °C, mais ils sont également en deçà de ce que l'on pouvait espérer au regard des possibilités d'investissement recensées et du coût de la non-réalisation des objectifs de stabilisation du climat ;

5. *Constatons également* que les flux financiers illicites font perdre à l'Afrique environ 88,6 milliards de dollars par an, soit 3,7 % de son produit intérieur brut³, ce qui dépasse de loin les flux financiers que l'Afrique reçoit chaque année au titre de l'aide publique au développement bilatérale nette des pays membres du Comité d'aide au développement (34 milliards de dollars)⁴ et au titre des investissements étrangers directs (54 milliards de dollars)⁵ ;

6. *Constatons en outre* que les flux financiers illicites posent un problème de développement à l'échelle du continent en détournant d'importantes ressources nationales de ce dernier et des investissements stratégiques qu'il doit réaliser dans ses priorités en matière de climat et de développement⁶, que, conjugués à la corruption, ces flux provoquent une hémorragie de devises, entravent les échanges commerciaux et la stabilité macroéconomique, aggravent la pauvreté et les inégalités, compromettent l'application des principes de responsabilité et de transparence et érodent la confiance dans les institutions africaines, et que la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique pourrait à elle seule réduire de 33 % le déficit de financement des objectifs de développement durable⁷ ;

7. *Constatons qu'à* la nécessité d'accroître les financements s'ajoute celle de mettre en place des cadres d'orientation et des cadres réglementaires plus efficaces pour contribuer à combler les déficits de financement du développement et de l'action climatique en Afrique, et qu'il est de la plus haute importance de créer des conditions propices à l'expansion des énergies renouvelables, compte tenu du fait que les rares pays africains représentés dans le classement de l'indice d'attractivité des pays en matière d'énergies renouvelables (*Renewable Energy Country Attractiveness Index*) font partie de ceux qui attirent le moins d'investissements dans les énergies renouvelables au monde, bien qu'ils soient abondamment dotés de sources d'énergie solaire, éolienne et hydrologique⁸ ;

8. *Observons* que les États africains ont fait des progrès en matière d'intégration régionale, mais que des problèmes persistent, notamment l'absence de stratégies de développement de chaînes de valeur régionales, la lenteur de la mise en place d'institutions financières régionales telles que la Banque centrale africaine, le

¹ Ashish Kumar Sen, *Russia's war in Ukraine is taking a toll on Africa*, United States Institute of Peace, 15 juin 2022.

² FCCC/CP/2022/10/Add.1, décision 1/CP.27, para. 38.

³ *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique* (publication des Nations Unies, 2020).

⁴ Organisation de coopération et de développement économiques, Niveaux d'APD en 2022 – Données préliminaires : Note de synthèse détaillée, 12 avril 2023.

⁵ *Rapport sur le développement économique en Afrique 2020*.

⁶ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, « Vision stratégique de l'ONUDC pour l'Afrique 2030 ». Disponible à l'adresse : www.unodc.org/documents/Advocacy-Section/UNODC_Strategic_Vision_for_Africa_FR-web.pdf.

⁷ *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique*.

⁸ Ernst and Young Global Limited, *Renewable Energy Country Attractiveness Index: Will local ambition fast-track or frustrate the global energy transition?*, 61^e édition, juin 2023.

Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement, le fait que certains des critères d'évaluation de l'intégration régionale soient peut-être devenus caducs ou sans intérêt, et la lenteur avec laquelle les États africains signent et ratifient le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement ;

9. *Observons également* que, si les infrastructures transfrontalières jouent un rôle crucial dans les échanges commerciaux et l'intégration régionale, en particulier dans le développement des chaînes de valeur régionales, la mise en œuvre de programmes régionaux tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique laisse à désirer ;

10. *Observons en outre* que le cadre réglementaire et les procédures d'approbation des investissements relatifs aux infrastructures en Afrique sont caducs et doivent être modernisés ;

11. *Constatons* qu'il n'existe pas de politiques tendant à assurer la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises à la transition climatique, ce qui est un des facteurs de la faiblesse de leur compétitivité et de leur productivité, que le déficit des financements nécessaires pour réajuster leur organisation et réduire les émissions de gaz à effet de serre est énorme, et que, pour combler ce déficit, il faut notamment créer des conditions d'investissement stables et renforcer les mécanismes de garantie nationaux ou internationaux ;

12. *Soulignons* que la science, la technologie et l'innovation doivent être au cœur des efforts d'éducation et de développement en Afrique, qu'il est nécessaire que le continent étudie les moyens d'utiliser l'intelligence artificielle et de l'adapter pour lutter contre les changements climatiques, et que la mise en place d'une stratégie commune d'écologisation des économies africaines s'impose ;

13. *Reconnaissons* que la paix, la sécurité et la gouvernance ont des répercussions sur le montant des financements mobilisés et alloués au développement et que la facilitation du commerce doit être mise en balance avec les préoccupations légitimes des États africains en matière de sécurité ;

14. *Félicitons* la Commission économique pour l'Afrique d'avoir mis en œuvre avec succès son programme de travail pour 2023 et d'avoir continué de fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses membres sur des questions propres à favoriser leur développement ;

15. *Notons avec satisfaction* la collaboration qui existe entre la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique dans le cadre de plusieurs initiatives et programmes communs ;

16. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer de travailler en étroite collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies et avec la Commission de l'Union africaine pour accélérer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que l'examen de cette mise en œuvre et l'établissement de rapports y relatifs, notamment dans le cadre du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063 ;

17. *Notons également avec satisfaction* que dans son action, la Commission économique pour l'Afrique, donne la priorité aux domaines que sont l'intégration régionale, la diversification économique et l'industrialisation durable ; les politiques macroéconomiques et le financement du développement ; l'interface science-politique-société ; le développement de la technologie, de l'énergie et des infrastructures ; l'action climatique et la sécurité alimentaire, ainsi que les questions transversales des données et des statistiques, le développement social, y compris les questions de genre, et le développement du secteur privé ;

18. *Reconnaissons* que les domaines prioritaires retenus par la Commission économique pour l'Afrique sont alignés sur les six domaines de transition prévus pour la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir : les systèmes

alimentaires ; l'accès à l'énergie à des coûts abordables ; la desserte numérique ; l'éducation ; l'emploi et la protection sociale ; et les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution ;

19. *Reconnaissons également* que ces domaines sont alignés sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et sur les objectifs du Sommet de l'avenir, qui réunira les dirigeants du monde entier pour dégager un nouveau consensus international sur les moyens de faire face aux besoins du présent et de préparer l'avenir ;

20. *Saluons* l'action que mène la Commission économique pour l'Afrique en matière de renforcement des capacités à travers l'Institut africain de développement économique et de planification, dont la mission est d'assurer des formations adaptées aux cadres des administrations publiques dans des domaines de développement prioritaires pour le continent ;

21. *Reconnaissons* que le plan-programme et le budget-programme pour 2025 reflètent les efforts que la Commission économique pour l'Afrique ne cesse de déployer pour améliorer la mise en œuvre de ses programmes, pour pouvoir ainsi mobiliser des ressources et financer la transition vers des économies prospères, justes, inclusives et vertes en Afrique ;

22. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à encourager l'utilisation d'obligations vertes, bleues et durables en levant les obstacles qui continuent d'entraver leur émission et le développement des marchés, notamment les processus fastidieux et coûteux d'élaboration de ces instruments, l'inefficacité du suivi de la bonne utilisation des fonds et de l'établissement de rapports y afférents, le manque de connaissances et la mauvaise compréhension des émetteurs et des investisseurs, l'insuffisance des capacités d'évaluation et de vérification des aspects écologiques des projets, et la faiblesse des réglementations et de la gouvernance ;

23. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à faciliter l'émission d'obligations bleues régionales par l'intermédiaire de structures régionales de titrisation et à assurer ainsi les financements nécessaires à la réalisation de l'initiative de la Grande Muraille bleue, et les exhortons aussi à faciliter l'utilisation de mécanismes régionaux de financement bleu, notamment pour mettre à profit le potentiel des conversions de dettes en mesures en faveur de la nature et en faire des outils efficaces pour le financement de l'action climatique ;

24. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique et à ses partenaires d'apporter un appui constant à la Coalition pour la dette durable¹ en s'associant aux efforts visant à résoudre les problèmes de la dette extérieure de l'Afrique et à réformer l'architecture financière mondiale ;

25. *Invitons* le groupe de travail africain de haut niveau sur la réforme de l'architecture financière mondiale à redoubler d'efforts pour assurer une réforme rapide des institutions financières internationales et faire en sorte qu'elles puissent remplir leur mission et servir les intérêts de l'Afrique et des pays en développement du reste du monde ;

26. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de mettre en œuvre les conclusions de la déclaration faite lors de la réunion ministérielle de haut niveau tenue à Marrakech, au Maroc, le 12 octobre 2023, en marge des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, dans laquelle les ministres africains ont appelé à une architecture financière mondiale équitable ;

27. *Invitons* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Union africaine, à redoubler d'efforts pour mettre à profit le potentiel de la

¹ Lancée par le Ministère des finances de l'Égypte lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte), du 6 au 18 novembre 2022.

Zone de libre-échange continentale africaine et encourager les échanges et les investissements transfrontaliers, créer des chaînes de valeur régionales et accélérer l'industrialisation verte, en adoptant des mesures comme l'uniformisation des régimes de commerce et d'investissement et l'accélération de la mise en œuvre de tous les protocoles relatifs à la Zone de libre-échange continentale africaine ;

28. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à saisir les nombreuses occasions prometteuses qui s'offrent de mobiliser des fonds importants pour le développement et l'action climatique en Afrique, notamment par l'apport de capitaux privés (y compris les marchés de capitaux nationaux), une gestion viable de la dette, des obligations vertes, bleues et durables et des fonds de développement international, y compris des fonds pour la vingt-et-unième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, ainsi que la mise à disposition et l'utilisation efficaces des ressources nationales selon une approche de budgétisation durable ;

29. *Prions* la Commission économique pour l'Afrique et les partenaires de développement d'apporter aux pays africains un appui ciblé et adapté dans le renforcement de leurs capacités, afin de leur permettre de mobiliser davantage de fonds pour le développement et l'action climatique et de pouvoir ainsi faire la transition vers des économies vertes inclusives, notamment par des mesures politiques appropriées de réforme institutionnelle et structurelle, d'investissements privés dans une croissance verte, de mise en place d'instruments financiers innovants et de coopération régionale et internationale ;

30. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à accroître leur appui à l'Institut africain de développement économique et de planification en versant leurs contributions annuelles et en réglant leurs arriérés de contributions à l'Institut dans les délais impartis, afin de lui permettre de mener ses activités de renforcement des capacités des cadres des administrations publiques conformément aux besoins exprimés par les membres de la Commission économique pour l'Afrique ;

31. *Appelons* les banques multilatérales de développement et les autres institutions financières internationales à accroître leur financement, à garantir un accès facile à ce financement et à mobiliser des fonds pour le financement de l'action climatique provenant de diverses sources, et les *encourageons* à définir une nouvelle vision propre à répondre de façon adéquate à l'urgence climatique mondiale, notamment en déployant une gamme complète d'instruments, y compris des subventions, des garanties et des instruments non liés à la dette, qui tiennent compte du fardeau de la dette et prennent dûment en considération la propension au risque, le but étant d'accroître de manière substantielle le financement de l'action climatique ;

32. *Invitons* la Commission économique pour l'Afrique et les partenaires de développement, y compris les banques multilatérales de développement, à intensifier l'appui qu'ils apportent aux pays africains dans le renforcement de leurs activités opérationnelles sur les marchés du carbone, en coordonnant la mise en place d'un marché africain fiable et performant de droits d'émission de carbone et en tirant parti des immenses ressources d'énergie renouvelable dont ces pays disposent, de leurs forêts tropicales, tourbières et écosystèmes marins, avec pour objectif de tirer le meilleur parti des avantages que leur offrent les marchés du carbone et, partant, d'accroître leurs sources de revenus et de stimuler leurs économies ;

33. *Prions* la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires de l'administration fiscale, en vue de renforcer les capacités de leurs membres, des États membres et des institutions, en particulier dans les domaines de la politique et de l'administration fiscales, de la coopération fiscale internationale, de la gouvernance des dépenses fiscales, de l'analyse et de la gestion de la dette et de la lutte contre les toutes les formes de flux financiers illicites ;

34. *Demandons* à tous les membres de la Commission économique pour l'Afrique d'appuyer le comité intergouvernemental créé par l'Assemblée générale dans les travaux qu'il mène pour élaborer une convention-cadre internationale sur la coopération fiscale internationale, et engageons la communauté internationale à prendre les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que les flux financiers illicites soient traités comme un problème systémique mondial et à adopter un mécanisme de coordination mondiale pour surveiller les flux financiers illicites de manière systématique ;

35. *Demandons également* à tous les membres de la Commission économique pour l'Afrique de redoubler d'efforts pour financer la transition vers des économies vertes inclusives en Afrique, notamment en accélérant la mise en place d'institutions financières régionales comme la Banque centrale africaine, la Banque africaine d'investissement et le Fonds monétaire africain ;

36. *Invitons* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires, à prendre des mesures pour renforcer la place de la science et de la technologie dans la transformation de l'Afrique en une économie verte inclusive, notamment par l'établissement de règles et de principes harmonisés de promotion, de protection et de respect des droits de propriété intellectuelle dans la Zone de libre-échange continentale africaine ;

37. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine, d'utiliser des indicateurs mesurables pour évaluer les progrès accomplis en matière d'intégration régionale, de préciser les raisons qui expliquent la lenteur avec laquelle les États signent et ratifient le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, afin de répondre à ces préoccupations ;

38. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en collaboration avec les partenaires de développement, d'aider les États africains à accélérer la mise en place du Marché unique du transport aérien africain et la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, en particulier par la mobilisation de ressources ;

39. *Invitons* la Commission économique pour l'Afrique à intensifier ses travaux sur l'interdépendance entre paix, sécurité, gouvernance et développement, dans la mesure où cette interdépendance a des incidences sur le climat d'investissement et la capacité institutionnelle de ses membres à mobiliser des ressources en faveur du développement ;

40. *Prions* la Commission économique pour l'Afrique d'accélérer ses travaux sur la mise en place de marchés du carbone et à mieux faire comprendre aux décideurs le fonctionnement de ces marchés ;

41. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique, ainsi qu'aux partenaires concernés, d'étudier l'impact des taxes sur le carbone sur la compétitivité des produits et services africains, à la lumière des effets négatifs potentiels du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières sur le commerce et le développement de l'Afrique, comme le confirment de nombreux rapports internationaux, et compte tenu de la nécessité d'éviter toute mesure commerciale unilatérale fondée sur des critères écotoxicologiques, y compris des critères liés au climat, et de la nécessité de mettre en œuvre de telles mesures exclusivement dans le cadre d'un processus multilatéral et en vertu d'un accord multilatéral ;

42. *Prions* la Commission économique pour l'Afrique de donner la priorité qui convient à la question de la sécurité alimentaire en Afrique, afin que les populations puissent vivre pleinement et en bonne santé dans un climat de paix et de sécurité ;

43. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec ses partenaires, dont la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, pour définir les principes d'un cadre de gouvernance des données, et notamment concevoir une approche globale intégrant gouvernance et sécurité des données pour tirer le meilleur parti des données, tout en garantissant leur confidentialité et leur intégrité ;

44. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à garantir l'efficacité des dépenses publiques comme moyen de financement de la transition verte ;

45. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à envisager le réexamen des frais imposés par les organismes de réglementation et la réduction progressive des contributions fiscales imposées au secteur des technologies de l'information et des communications, telles que les droits d'accise et la taxe sur la valeur ajoutée frappant les services et les appareils, notamment le haut débit mobile, les smartphones, les ordinateurs et l'accès à Internet, afin de rendre ces services et appareils plus abordables et plus accessibles à tous ;

46. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique et à ses partenaires, d'une part, de poursuivre l'appui qu'ils apportent aux membres de la Commission dans l'élaboration d'un cadre fiscal harmonisé pour le secteur des technologies de l'information et des communications, l'évaluation et le suivi de l'impact des taxes et des politiques y afférentes sur l'économie, d'autre part, de mener des études analytiques stratégiques complémentaires pour aider à formuler des recommandations fondées sur des données probantes concernant l'optimisation des cadres fiscaux applicables aux technologies de l'information et des communications ;

47. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique d'aider la Commission de l'Union africaine à assurer sa participation effective au Groupe des Vingt ;

48. *Demandons* à la communauté internationale d'aider les États africains à améliorer leur marge de manœuvre budgétaire par des mesures comme les restructurations de dettes, la levée de sanctions économiques unilatérales, la réaffectation de droits de tirage spéciaux non utilisés par les pays développés et d'autres moyens de renforcer leur profil financier ;

49. *Exhortons* les pays qui ont imposé des sanctions économiques à des États africains à lever sans condition ces sanctions, qui sont contraires à la Charte des Nations Unies, afin que tous les pays puissent participer pleinement aux activités économiques et commerciales internationales et avoir accès aux financements nécessaires pour répondre à leurs besoins en matière de développement et aux aspirations de leurs peuples ;

50. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à réfléchir aux moyens de mettre l'intelligence artificielle au service d'une plus grande efficacité dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

51. *Prions* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires d'aider les membres de la Commission à renforcer leur capacité de faire de l'intelligence artificielle un outil au service du développement durable ;

52. *Autorisons* la Commission économique pour l'Afrique à créer la nouvelle Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et du développement des infrastructures, pour contribuer de manière plus efficace à la transformation socio-économique de l'Afrique.